



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Doubs
Arrondissement de Pontarlier
Canton de Mouthe
COMMUNE DE MOUTHE
25240
(INSEE 25413)

**EXTRAIT DU REGITRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUTHE**

SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022

Nombre de membres :

- En exercice :	15
- Présents :	14
- Votants :	15
- Ayant donné procuration :	1
- Absent excusé :	1
- Absent :	0

Date de convocation : 21 octobre 2022

Le nombre de membres en exercice est de 15
(Exécution des articles L2121-10, L2121-17, L2121-23,
L2121-25, R2121-7, R2121-9 et L2121-21 du Code
Général des Collectivités Territoriales)

Date d'affichage : 3 novembre 2022

Objet :

Approbation du rapport de l'eau 2021

DEL2022_86

Résultat du vote :

Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

L'an deux mille vingt-deux,
Le vingt-sept octobre à vingt heures,

Étaient présents :

Daniel PERRIN
Maud SALVI
Pascal LEGÉ
Pascale GUYON
Sylvie BERTHET
Emmanuel JOUFFROY
Thierry HAGLON
Patricia GRESS
Céline BAILLY
Maxime THIONNET
Rosine SALVI
Albert LETOUBLON
Céline MEISSNER
Jérôme GUYON-GELLIN

Était absent : néant

Était absent excusé :

Clément PONCELET

Procurations données :

Clément PONCELET a donné procuration à Albert
LETOUBLON

Secrétaire de séance : Sylvie BERTHET

(Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités
territoriales, élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal)

Président de séance : Sous la présidence de Daniel
PERRIN, maire de Mouthe

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau – Exercice 2021

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel technique et financier relatif à la gestion du service de l'eau potable de la Commune pour l'exercice 2021.

Ce compte-rendu expose tous les renseignements techniques et financiers, spécifiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement du service. Une synthèse en introduction résume les résultats et les indicateurs de performance du service.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix Pour :

- accepte le rapport présenté ;
- autorise le maire à le signer ;
- charge celui-ci de le transmettre à l'Agence Régionale de Santé, à l'Agence de l'Eau et au Département.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le maire,

Daniel PERRIN



SERVICE PUBLIC D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau

Exercice 2021

Présenté conformément à l'article L.2224-5 du Code Général
Des Collectivités Territoriales

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE

HISTORIQUE

Le contrat de délégation de service public liant la Commune de Mouthe à la Société de distribution Gaz et Eaux pour l'exploitation du service d'eau potable est arrivée à échéance le 31/05/2009, après douze années de délégation.

La décision de prendre en main la gestion du réseau a été le fruit d'une réflexion au cours de laquelle les points positifs et négatifs de chaque solution ont été longuement étudiés, et a pris effet au 1^{er} juin 2009.

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

SUR LE PLAN TECHNIQUE :

2 employés à temps non complet sous la direction de M. Daniel PERRIN, Maire de Mouthe.

Ayant en charge :

- Suivi au quotidien de la distribution de l'eau potable (analyses, contrôle...)
- Application du règlement du service
- Relève des compteurs (deux fois/an)
- Mise en service des branchements
- Renouvellement et entretien des canalisations, branchements et compteurs
- Entretien des points de distribution publics
- Entretien et vérification des poteaux d'incendie
- La recherche de fuite par système d'écoute avec détecteur de conduite et bouches à clef
- La gestion des stocks de pièces

Pour faire face à la demande des abonnés et aux incidents sur le réseau, un stock de sécurité est implanté à l'atelier communal de Mouthe (pièces de réparation pour canalisation de 60 mm à 150 mm), ainsi qu'un stock de pièces courantes pour permettre la réalisation de branchements de particuliers.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE



SUR LE PLAN ADMINISTRATIF :

Le service clientèle est assuré par le secrétariat de mairie comprenant deux agents. Afin de permettre aux abonnés de disposer d'un traitement rapide de leur demande. Celui-ci est ouvert le lundi et vendredi de 10H à 12H et de 13H30 à 17H30, le mercredi de 13H30 à 17H30 et le mardi et le jeudi de 10H à 12H et de 16H à 17H30. Les abonnés peuvent également joindre le service clientèle par courriel à l'adresse suivante : commune@mouthes.fr.

Des numéros d'appel d'urgence ont été communiqués à chaque abonné permettant ainsi d'assurer la continuité des missions 24H/24H et 7jours/7.

Le relevé des index des compteurs de l'ensemble des clients de la Commune de Mouthes est effectué deux fois par an (mai et octobre) permettant ainsi l'élaboration de deux factures sur une consommation réelle. En cas de non communication de l'index par l'abonné, une estimation est effectuée.

LE RESEAU DE DISTRIBUTION ET LES OUVRAGES DE STOCKAGE

EQUIPEMENT ET GENIE CIVIL			
Nom et usage du site	Type du site	Commune	Gestionnaire
Source du Doubs	Ressource	MOUTHE	
Usine de pompage Mouthes – Source	Production désinfection	MOUTHE	Syndicat de la Source
Usine de pompage Mouthes-Village	Production désinfection	MOUTHE	Syndicat de la Source
Réservoir Mouthes-Source	Réservoir (300 m ³)	MOUTHE	Syndicat de la Source
Réservoir Mouthes-Village	Réservoir (300 m ³)	MOUTHE	Syndicat de la Source

L'eau alimentant le village de Mouthes provient de la source du Doubs.
La longueur du réseau AEP de la commune de Mouthes représente environ 12 km.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

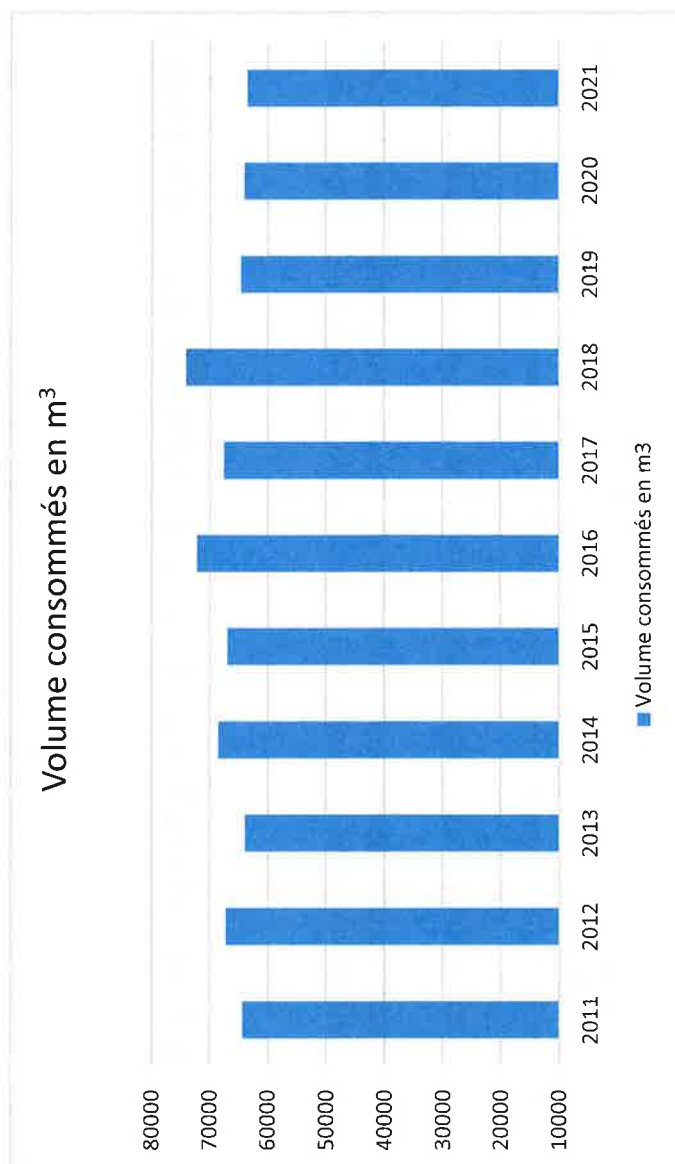
Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE

PRELEVEMENT D'EAU ET INDICATEURS DE PERFORMANCE DU RESEAU

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Volumes produits en m ³	79 903	73 785	80 592	81 399	85 654	95 600	95 800	103 000	78 780	76 917	79 314
Volumes importés en m ³	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total du volume mis en distribution en m ³ (A)	79 903	73 785	80 592	81 399	85 654	95 600	95 800	103 000	78 780	76 917	79 314
Volume exporté en m ³ (Commune de Sarrazeois) (B)	1 535	583	0	0	1 000	2 200	10 500	10 400	6 874	3 597	1085
Volumes pour le service réseaux en m ³ (C)	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250	1 250
Volumes livrés aux compteurs en m ³ (= A - B - C)	77 118	71 952	79 342	80 149	83 404	92 150	84 050	91 350	70 656	73 320	76 979
Volumes facturés en m ³ (D)	62 939	64 786	62 759	66 377	64 619	69 175	66 357	72 915	63 441	62 864	62 271
TOTAL DU VOLUME CONSOMMES en m³ (F) = (C + D)	64 407	67 281	64 009	68 585	66 989	72 209	67 607	74 165	64 691	64 114	63 521
RENDEMENT DU RESEAU = (F + B / A)	82,5 %	92 %	79,4 %	84,3 %	79,4 %	77,7 %	81,5 %	82 %	90,8 %	88 %	81,5 %
Pertes en m ³ par jour	38 m ³	16 m ³	45 m ³	35 m ³	48 m ³	58 m ³	48 m ³	50 m ³	20 m ³	25 m ³	40 m ³



Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le



ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE

ABONNÉS, COMPTEURS ET BILAN CLIENT

Le territoire de la commune de Mouthe compte 1108 habitants selon l'INSEE au 1^{er} janvier 2021.
Deux relevés de compteur sont réalisés par année (début mai et fin octobre).

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés	451	451	453	469	470	474	474	473	489	486	495
Nombre de mouvements d'abonnés	26	12	14	29	10	15	10	15	9	12	10

La facturation d'eau potable est effectuée semestriellement (1^{er} mai et 1^{er} novembre de chaque année).

DÉGRÈVEMENTS ET CRÉANCES

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de demandes de dégrèvement	1	3	1	5	9	10	5	4	2	3	1*
Nombre de demandes de dégrèvement refusées	0	0	1*	0	0	2	2	0	0	0	0
Volumes dégrévés	218	1 244	0	958	1 120	1 784	105	5 996	154	112	51
Nombre d'impayés sur les factures de l'exercice à la date du rapport	0	7	8	27	4	NC	20	32	33	13	23

*11 rue de Beauregard - Fuite

INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU

Activités techniques	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de branchements réalisés	7	1	2	3	1	6	6	1	0	6	5 ¹
Nombre de branchements supprimés	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2 ²
Réparations et réfection canalisations	1	3	2	1	4	3	3	6	6	3	6
Réparations sur branchements	2	3	3	5	1	1	2	2	1	1	1
Renouvellement de compteurs	3	12	5	6	9	42	15	5	36	60	17

1 : 36 Grande Rue, 8 rue du Pont Carrez habitation et nouveau bâtiment agricole, 9 bis rue de la Source du Doubs, 5 rue de Beaupaquier.

2 : 36 Grande Rue (ancien branchement), 8 rue du Pont Carrez (ancien branchement).

3 : Vers le 45 Grande Rue (deux fois), 38 Grande Rue, 8 rue de la Varée, 70 Grande Rue, vers les Touradons.

4 : 8 place de l'Église, 12 place de l'Église, 38 Grande Rue, 30 rue Cart Broumet, 3 le Corçon, 4, 1 et 2 chemin du Pré Lorrain, 33 Grande Rue, 8 rue de la Varée, 23 rue de Carrez, 13 place de l'Église, 5 et 7 rue de Beaupaquier, 28 rue de la Varée, 40 bis rue de la Varée, 17 Grande Rue.

Le renouvellement des compteurs concerne majoritairement des compteurs de plus de trente ans ou des suppressions de branchements.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE



QUALITÉ DE L'EAU

Le contrôle de la qualité de l'eau est réalisé par le l'Agence Régionale de Santé sur les installations de production d'eau du Syndicat de la source du Doubs (captage et traitement) et sur le réseau de distribution de la commune de Mouthe.

Les analyses confiées au CHU de Besançon, ainsi qu'à CARSO Laboratoire SA permettent de mesurer les paramètres physico-chimiques et bactériologiques définissant la potabilité de l'eau destinée à la consommation humaine. Des prélèvements supplémentaires peuvent être réalisés à la demande de l'ARS en cas de problème de qualité. En complément des analyses réglementaires, il est effectué des contrôles sur la qualité de l'eau à la sortie du traitement sur différents secteurs du réseau représentatifs des provenances et compositions diverses de l'eau alimentant le service.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre de prélèvements	14	14	10	8	12	11	11	10	17	10	11
Conforme	10	8	8	6	10	11	10	10	15	9	7
Non satisfaisante	1	4	3	1	0	0	0	0	1	1	2
Non conforme	3	2	0	0	2	0	1	0	2	0	2
Non interprétable	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0

Des prélèvements autosurveillance sont réalisés une fois par semaine, voire deux en fonction des précipitations (mesure de chlore uniquement).

Conclusion : 77.7 % des analyses sont conformes aux limites de qualité.

Les analyses sur la ressource en eau et la production sont effectuées par le Syndicat de la Source du Doubs, ainsi que le nettoyage des réservoirs et des bâches des stations.

Conclusion de l'ARS 2021

Mouthe Saint-Simon

Au cours de l'année 2021, l'eau distribuée a présenté :

- une bonne qualité microbiologique et une qualité organoleptique satisfaisante
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une trace d'hydrocarbures en faible quantité et restée en dessous des limites de qualité
- le réseau de distribution est de bonne qualité
- une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes goût)
- PH : 8 en moyenne (maximum : 8)
- Dureté : 18,9 en moyenne (maximum : 20,1)
- Turbidité : 0,7 en moyenne (maximum 1,2)
- La ressource et la désinfection restent vulnérables en cas de fort épisode pluvieux.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE



Mouthe Agglomération

Au cours de l'année 2021, l'eau distribuée a présenté :

- une bonne qualité microbiologique et une qualité organoleptique parfois insuffisante (excès de chlore)
- des teneurs en matière organique (COT), élément indésirable, légèrement supérieures à la référence de qualité
- des teneurs pour les autres substances indésirables satisfaisantes et respectant les références de qualité
- une absence de pesticides
- le réseau de distribution est de qualité satisfaisante
- une teneur importante en matière organique peut nuire à la qualité de la désinfection par chloration (nécessité de surchloration ce qui entraîne des problèmes de goût)
- PH : 7,7 en moyenne (maximum : 7,9)
- Dureté : 19,4 en moyenne (maximum : 19,8)
- Turbidité : 0,4 en moyenne (maximale 0,9)

BILAN TRAVAUX et ÉTUDES

Actions réalisées par le Syndicat de la Source du Doubs en 2021 :

- Réhabilitation complète des dispositions de chloration des deux stations de pompes : Mouthe Village et Mouthe Source.

Actions à engager par le Syndicat de la Source du Doubs :

- Projet de mise en place d'un traitement de la turbidité, afin de limiter les risques de contamination bactériologique.
- Remise au propre des bâtiments de Pompage et réfection des vannes du captage Source rive gauche
- Réfection des vannes de vidange et du captage de la source
- Upgrade des Stations SOFREL (Source et Beaupaquier)
- Raccordement au SOFREL du réservoir du Liadet
- Mise en place d'un système UV en sortie du réservoir du Liadet

Actions réalisées par la Commune de Mouthe en 2021 :

- Réparations de fuites (Vers le 45 Grande Rue (deux fois), 38 Grande Rue, 8 rue de la Varée, 70 Grande Rue, vers les Touradons.
- Remplacement de compteurs anciens ou défectueux (17 compteurs : 8 place de l'Église, 12 place de l'Église, 38 Grande Rue, 30 rue Cart Broumet, 3 le Corçon, 2 chemin du Pré Lorrain, 33 Grande Rue, 8 rue de la Varée, 23 rue du Pont Carrez, 13 place de l'Église, 5 et 7 rue de Beaupaquier, 28 rue de la Varée, 40 bis rue Varée, 17 Grande Rue.)
- Recherches de fuites, pour un coût de 802.80 € TTC.

Actions à engager par la Commune de Mouthe :

- Réfection conduite eau Grande Rue et rue de la Varée (Urgent)
- Reprise des compteurs du lotissement des Touradons (nombreux compteurs illisibles et regards trop étroits pour remplacer les compteurs)
- Nettoyage des regards AEP par camion hydrocureur

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le 11/11/2022

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE



TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Tarification du service eau potable :

Par délibération du 3 avril 2018, visée par les services préfectoraux du Doubs le 9 avril 2018, les tarifs liés au service eau potable ont été fixés comme suit :

Tarification annuelle	
Abonnement	63,40 €
Part fixe recouvrement	0,92 €
Taxe fixe eau (facturée en fonction du nombre d'appartement)	16 €
Prix du m3	
De 1 à 500 m ³ : 1,12 € Plus de 501 m ³ : 0,95 €	
Auquel s'ajoute 0.28 € de redevance pour pollution domestique	
Coût des interventions pour les abonnés au service d'eau potable	
Frais d'accès au service	40 €
Fermeture de compteur	40 €
Déplacement agent technique	gratuit
Coût horaire main d'œuvre	30 €
Pose du compteur initial	Prix coûtant
Remplacement compteur gelé ou détérioré par l'abonné	Prix coûtant
Remplacement compteur pour cause d'usure	Pris en charge par la commune
Pose d'un regard pour une sortie de compteur	Prix coûtant

Le service n'est pas assujéti à la TVA.

Pour les immeubles collectifs équipés d'un seul compteur d'eau (délibération du 14 mai 1998 visée par la Sous-préfecture de Pontarlier le 8 juin 1998), le montant des redevances est facturé selon le nombre d'appartements distincts que comporte chaque immeuble.

Le prix du service comprend :

- un abonnement payable semestriellement
- une part fixe payable semestriellement
- une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les consommations sont payables au vu du relevé effectué deux fois par an. En cas de non communication de l'index par l'abonné, une des facturations être basées sur une consommation estimée.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE

Berger
Levrault

Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau, et est unique sur l'ensemble du service.

	2019	2020	2021
Redevance pour pollution domestique (0.28 €/m3 à partir du 1 ^{er} janvier 2021)	15783 €	14 742 €	15 199 €

Le document ci-après rend compte de la fiscalité de l'eau et détaille l'origine des redevances perçues par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse auprès de tous les usagers de l'eau et la redistribution qui en est faite sous forme d'aides financières pour des actions de préservation des milieux aquatiques :

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE

ÉDITION 2022

L'AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE VOUS INFORME

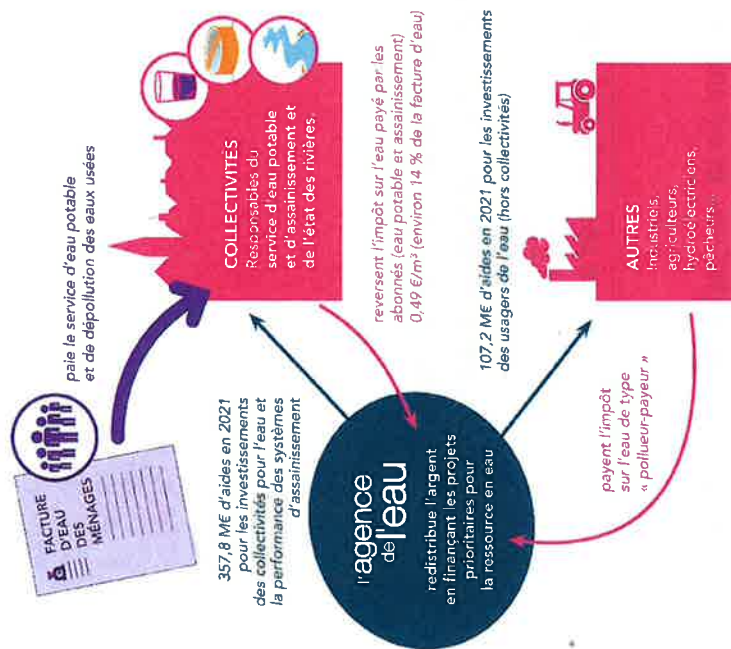
La fiscalité sur l'eau a permis une nette amélioration de la qualité de nos rivières. Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse est de 3,86 € TTC/m³ et de 4,25 € TTC/m³ en France*. Environ 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances fiscales payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, s'adapter au changement climatique, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des zones humides et des milieux marins.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du Ministère de la transition écologique, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sigeo 2020



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2021

57% des aides attribuées en 2021 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

- **Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (33,3 millions €)**
576 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 22,7 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 414 000 habitants.
- **Pour dépolluer les eaux (131,4 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)**
10 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 95 autres stations, notamment dans les territoires ruraux, aidées pour environ 31 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard d'équipement en matière d'eau potable et d'assainissement (18,7 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 62 M€ d'aides.
- **Pour réduire les pollutions toxiques (16,5 millions €)**
3 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
17 opérations sur des sites industriels ont pu être aidées de manière exceptionnelle grâce à l'appel à projets Rebond Eau Biodiversité Climat.
- **Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les ressources destinées à l'alimentation en eau potable (5,7 millions € pour les captages prioritaires et ressources stratégiques pour le futur et 58 millions € pour l'agriculture)**
13 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont engagé un plan d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Éviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Le coût moyen de ces traitements s'élève à 755 millions € par an.
58 millions € consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agr. environnementales, paiements pour services environnementaux, expérimentations et animation agricole).
- **Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et milieux marins, et préserver la biodiversité (57 millions €)**
60,5 km de rivières restaurées et 72 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.
2 185 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. L'agence intervient également sur la mer. Elle a notamment financé des opérations permettant la réduction des pressions dues aux mouillages des bateaux de plaisance sur 15 ha d'herbiers.
- **Pour la solidarité internationale (5 millions €)**
59 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de développer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 21 pays en développement.

En 2021, en sus des redevances prélevées, l'agence a bénéficié de 65 M€ de crédits supplémentaires accordés par le gouvernement pour contribuer à la relance des investissements dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

Envoyé en préfecture le 08/11/2022

Reçu en préfecture le 08/11/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE

SAUVONS
L'EAU!

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2022

Pour les ménages, les redevances (sur l'eau potable et l'assainissement collectif) représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3,4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 38 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentées toutes les catégories d'utilisateurs de l'eau, y compris les consommateurs.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



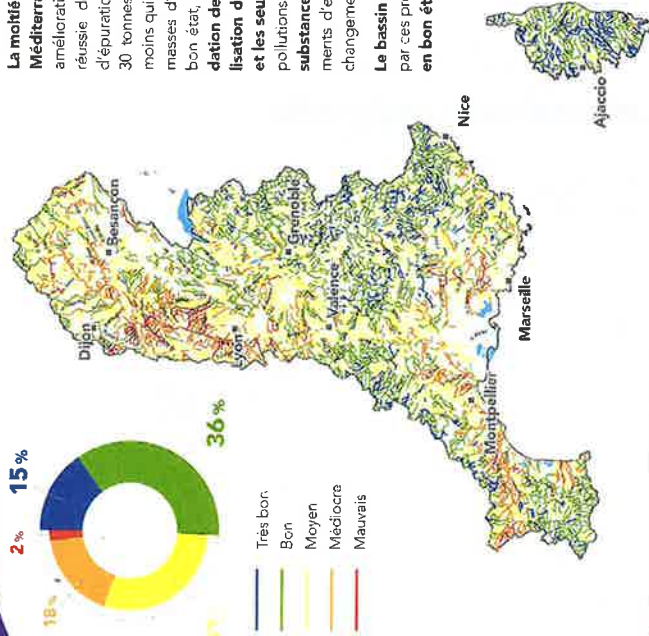
- **Solidarité envers les communes rurales :** l'agence de l'eau soutient à des taux très préférentiels les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides correspond essentiellement au financement par l'agence de l'office français de la biodiversité (OFB) et des parcs nationaux. Le montant de cette contribution pour 2022 s'élève à 99,2 M€.**

Découvrez le 11^e programme Sauvoins l'eau 2019-2024 en détail sur www.eaurmc.fr

Le nombre de cours d'eau en bon état physico-chimique a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.



Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,5 millions d'habitants
- > 20 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 330 000 habitants permanents
- > 3,4 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes

Envoyé en préfecture le 08/11/2022
Reçu en préfecture le 08/11/2022
Affiché le
ID : 025-212504138-20221027-DEL2022_86-DE

AGENCE DE L'EAU RHÔNE-MÉDITERRANÉE CORSE
2-4, allée de Loaz 69363 Lyon Cedex 07
Tel : 04 72 71 26 00
www.eaurmc.fr @sauvoinsleaufr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté, Égalité, Fraternité

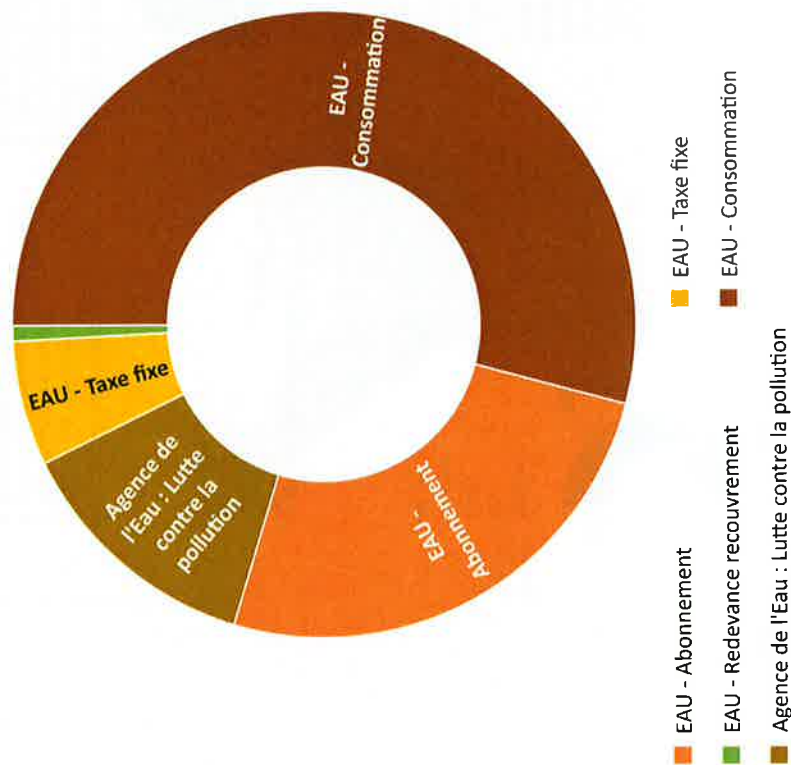
Facture type d'un abonné ayant consommé annuellement 120 m³ d'eau

Conformément à la réglementation qui impose l'établissement d'une facture type de 120m³ voici dans le tableau et le graphique ci-contre la composition du prix de l'eau 2021.

Le prix global du coût du service de l'eau potable, tel qu'il ressort d'une facture type de 120m³ s'éleve à 248,32 € pour l'année 2021, montant très légèrement supérieur à celui de l'année 2020. Cette différence de 1,20 € est due à l'augmentation de la redevance « Lutte contre la pollution » par l'Agence de l'Eau, qui est passée de 0,27 €/m³ en 2020 contre 0,28 €/m³ pour 2021.

	2020	2021
Abonnement	63,40 €	63,40 €
Part fixe	16 €	16 €
Redevance fixe de recouvrement	0,92 €	0,92 €
Redevance eau pour 120 m ³ (tranche 1 = 1,12 € / m ³)	134,40 €	134,40 €
Redevance Agence de l'Eau « Lutte contre la pollution »	32,40 €	33,60 €
Coût total pour 120m³	247,12 €	248,32 €
Prix de revient / m³	2,06 €	2,07 €
Prix de revient / m³ hors abonnement	1,53 €	1,54 €

**Composition du prix de l'eau 2021
pour une facture type de 120 m³ / an**



BILAN FINANCIER DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE :

	2019	2020	2021
Recettes liées à la facturation du service AEP	132 185 €	131 487 €	126 437 €
Dont abonnement	29 785 €	30 009 €	30 781 €
Dont part fixe	12 367 €	12 289 €	12 246 €
Dont redevance pollution domestique (restituée intégralement à l'Agence de l'Eau)	15 783 €	14 742 €	15 198 €
Dont consommations réelles facturées	63 441 m³	62 864 m³	62 271 m³

Ce rapport est présenté au Conseil Municipal de Mouthe, dans sa séance du 27 octobre 2022.

Fait à Mouthe, le **27 OCT. 2022**



Le Maire,

Daniel PERRIN